



MARCHE A SUIVRE POUR BENEFICIER D'UN COLIS ALIMENTAIRE

Cette aide destinée aux familles en difficulté doit faire l'objet d'une demande auprès de l'assistante sociale du secteur ou du Maire de sa commune.

Pour les communes : Bouloire, Coudrecieux, St Michel de Chavaignes, St Mars de Locquenay, Volnay, Tresson, Maisoncelles

L'assistante sociale est Mme Ribeiro, elle assure une permanence tous les jeudis de 9h30 à 11h45 au service social de la communauté de communes 3 rue du Collège à Bouloire ou reçoit sur rendez-vous : contact 02 43 35 60 16

Pour la commune de Thorigné sur Dué

L'assistante sociale est Mme Lesault, elle assure une permanence tous les jeudis de 9h30 à 11h30 à la salle polyvalente de Thorigné sur Dué. Vous pouvez la contacter au 02 44 02 40 40

Les travailleurs sociaux avec les familles remplissent une demande d'aide alimentaire (composition de la famille, ressources et charges du foyer), cette demande est ensuite étudiée par les membres de la commission affaires sociales de la communauté de communes du Pays Bilurien.

Quand les demandes sont accordées la distribution des colis se fait tous les 15 jours à Bouloire de 11h à 13h et à Thorigné de 10 h à 10h30